

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Version 1.0

Date d'impression 02.02.2023

Date de révision 06.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)
Nom de la substance : propane-1,2-diol
No.-CAS : 57-55-6
No.-CE : 200-338-0
No. enr. REACH EU : 01-2119456809-23-xxxx
Statut REACH : Le fournisseur confirme la conformité de la/des substances dans le produit avec la réglementation REACH (CE) N°1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag N.V.
Nijverheidslaan 38
BE 8540 Deerlijk
Téléphone : +32 (0)56 77 6944
Téléfax : +32 (0)56 77 5711
Adresse e-mail : info@brenntag.be
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

Société : Brenntag Nederland B.V.
Donker Duyvisweg 44
NL 3316 BM Dordrecht
Téléphone : +31 (0)78 65 44 944
Téléfax : +31 (0)78 65 44 919
Adresse e-mail : info@brenntag.nl
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

1.4. Numéro d'appel d'urgence

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL:
+32(0)70/245.245

Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique -
Bilthoven
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les
travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine	:	Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
Dangers physico-chimiques	:	Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
Effets potentiels sur l'environnement	:	Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

Etiquetage supplémentaire:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

2.3. Autres dangers

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Substances liquide combustible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Substance

Composant non dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration [%]
propane-1,2-diol	No.-CAS : 57-55-6 No.-CE 200-338-0 No. enr. REACH 01-2119456809-23-xxxx	<= 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Symptômes : Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Lassitude, Vertiges, Trouble du système nerveux central. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO₂.
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ce produit n'est pas inflammable. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie.
Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

protection de
l'environnement

égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de
confinement et de
nettoyage

: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information
supplémentaire

: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une
manipulation sans danger

: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les
aires de stockage et les
conteneurs

: Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Cuivre; Aluminium; Nickel

Indications pour la
protection contre
l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information
supplémentaire sur les
conditions de stockage

: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Le produit est hygroscopique.

Précautions pour le
stockage en commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart des agents oxydants.

Température de stockage : < 40 °C

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Matériaux d'emballage : Acier inoxydable, aluminium, Polyéthylène haute densité appropriés (PEHD), opaque

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) : Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, particulière(s) l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites (supplémentaire) d'exposition professionnelle.
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
-------------------	-------------------------	------------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 168 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 10 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 213 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 50 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 85 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 10 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 260 mg/l

Eau de mer : 26 mg/l

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Libérations intermittentes extrapolé	: 183 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 572 mg/kg poids sec
Sédiment marin	: 57,2 mg/kg poids sec
Sol	: 50 mg/kg poids sec
STP extrapolé	: 2000 mg/l
Empoisonnement secondaire extrapolé	: 1133 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.
En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné: A-P2
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection hermétiques

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide

Etat physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non applicable

Point/intervalle de fusion : $-59\text{ }^{\circ}\text{C}$

Point/intervalle d'ébullition : $184\text{ }^{\circ}\text{C}$ (1003,2 hPa)

Inflammabilité (solide, gaz) : Le produit est un liquide, voir section 9.2.

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 12,6 %(V) 400.000 mg/m3
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 2,6 %(V) 80.000 mg/m3
Point d'éclair	: 104 °C
Température d'auto-inflammabilité	: > 400 °C Méthode: EEC Method A.15
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: 6,4 (20 °C) Concentration: 500 g/l
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 43,43 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	: 42,1 mm2/s (25 °C)
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -1,07 (20,5 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 107
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 0,2 hPa (20 °C) Méthode: Méthode de l'UE A.4
Densité relative	: 1,03 (20 °C) Méthode: Méthode de l'UE A.3
Densité	: 1,03 g/cm3 (20 °C)
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Inflammabilité (liquides) : Substances liquide combustible.

Poids moléculaire : 76,10 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : > 40 °C
Protéger contre la contamination par des moisissures. Éviter une exposition directe au soleil.

Décomposition thermique : Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Zinc. Oxydants forts, Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
Toxicité aiguë		

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)**Oral(e)**

DL50 : 22000 mg/kg (Rat, mâle et femelle)

Inhalation

CL50 : > 317042 mg/l (Lapin; 2 h; poussières/brouillard)

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin)

Irritation**Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Test de Maximalisation; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Tératogénicité : Des tests avec des animaux n'ont pas montré d'effets toxiques sur la reproduction.
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Remarques : Dans de rares cas, une exposition excessive répétée au propylèneglycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Autres propriétés toxiques**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

11.2. Informations sur les autres dangers**Données pour le produit****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Composant: propane-1,2-diol **No.-CAS 57-55-6**

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant: propane-1,2-diol **No.-CAS 57-55-6**

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : 40.613 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)
(Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 18.340 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50r : 19000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h)
(Essai en statique; Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

directrice 201)

Bactérie

NOEC : > 20000 mg/l (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida); 18 h)

Toxicité chronique

Invertébrés aquatiques

NOEC 13020 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 7 jr) (Essai en semi-statique; Point final: Reproduction)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
------------	------------------	-----------------

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : 81 % (anaérobique; Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice 301F)Facilement biodégradable.Il criterio per la finestra di 10 giorni è soddisfatto.

Résultat : 96 % (Durée d'exposition: 64 jr)(OCDE ligne directrice 306)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
------------	------------------	-----------------

Bioaccumulation

Résultat : log Kow -1,07 (20,5 °C) (OCDE ligne directrice 107)
: BCF: 0,09; Le produit a la basse bioaccumulation de potentiel.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
------------	------------------	-----------------

Mobilité

Air : La substance est distribuée préférentiellement dans les

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

Sol : compartiments eau et sol.
: Extrêmement mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Données pour le produit****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
-------------------	-------------------------	------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**Données pour le produit**

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
-------------------	-------------------------	------------------------

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
-------------------	-------------------------	------------------------

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
-------------------	-------------------------	------------------------

Directive EU. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
2012/18/EU (SEVESO
III) Annexe I

État actuel de notification propane-1,2-diol:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
EINECS	OUI	200-338-0
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	KE-29267
ENCS (JP)	OUI	(2)-234
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-321
JEX (JP)	OUI	(2)-234
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-323
ISHL (JP)	OUI	(2)-234
NZIOC	OUI	
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ONT INV	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	
VN INV	OUI	
TH INV	OUI	2905.32
TH INV	OUI	55-1-04534
PHARM (JP)	OUI	
AU AIICL	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique conformément au Règlement No. 1907/2006 (Reach) n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante

MON.PROP.GLYC.FEED (FEEDMAT+TRP: GARANTI GMP+ FSA)

TCSI	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VN INV L	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION			
nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG Nederland B.V.	BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	11 Mansell Road Killarney Gardens, 7441
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)21 0201800
site internet	www.brenntag.be	www.brenntag.nl	www.brenntag.co.za
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl	info@brenntag.co.za
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4740102209
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944	+27 (0)21 0201800
systèmes de management: certifications	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, GMP+ Feed, ESAD	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, OHSAS 18001, GMP+ Feed, ESAD, AEO	ISO 9001, FSSC 22000